

MAIRIE
de

VALLIQUERVILLE

76190

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, celle-ci est disponible sur le site internet.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de la salle polyvalente), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et comprennent l'excédent reporté de l'année N-1.

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement budgétées sont de 955 631,46 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Les recettes issues des loyers des logements communaux

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations, des salaires du personnel municipal et des intérêts des échéances d'emprunts.

Pour l'année 2022, les dépenses réelles de fonctionnement budgétées sont de 765 731,46 €, auxquelles viennent s'ajouter les dépenses d'ordre de 189 900,00 soit un total de 955 631,46 €, l'équilibre du budget étant obligatoire.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	266 700,00	Recettes des services	50 130,00
Dépenses de personnel	360 150,00	Impôts et taxes	501 115,00
Autres dépenses de gestion courante	99 868,46	Dotations et participations	214 986,00
Dépenses financières	11 500,00	Autres recettes de gestion courante	33 500,00
Dépenses exceptionnelles	1 800,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Atténuation de produits	20 763,00	Recettes financières	0,00
Dépenses imprévues	5 000,00	Atténuation de charges	7 600,00
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>765 731,46</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>807 331,00</i>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 900,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	175 000,00	Excédent de fonctionnement reporté	148 300,46
Total général	955 631,46	Total général	955 631,46

Commentaires concernant **les variations** par rapport à l'année 2021 :

Les dépenses : Baisse de 4,32% des dépenses réelles budgétées.

Les dépenses courantes sont en baisse de 9,53% (suppression de la ligne budgétée pour le paiement de l'agence d'Intérim et de la ligne de la taxe d'aménagement pour l'extension de la salle polyvalente).

Les dépenses de personnel restent identiques. La part salariale est une partie conséquente des dépenses du budget du fait de nombreux travaux réalisés par les équipes en place sans faire appel à des entreprises extérieures permettant ainsi la réalisation d'économies.

Les charges de gestion courante augmentent de 0,52% (augmentation de la contribution aux services d'incendie de 2,77 % passant de 22 812 € en 2021 à 23 444 € en 2022).

Baisse de 37,84% des charges financières réelles du fait des intérêts des emprunts en cours diminuant chaque année.

Le ratio des dépenses réelles de fonctionnement/population est de 525 contre 631 pour le ratio de la moyenne nationale de la strate.

Les recettes : Baisse de 0,15% des recettes réelles budgétées

La forte baisse des produits des services (-26,85%) s'explique par la mise en place de la tarification sociale de la cantine scolaire. La compensation financière de l'état pour cet engagement apparait au chapitre « dotations et participations » qui se voit donc progressé de 11,37%. En dehors de cette nouvelle ligne budgétaire, ce chapitre reste stable.

c) La fiscalité

Pour rappel, les taux des impôts locaux (identiques à 2021) sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 11,21% augmentée de la Taxe Départementale de 25,36% soit 36,57%
- Taxe foncière (non bâti) : 25,43%

II. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement du budget primitif regroupe les dépenses prévues pour la mise en place des projets de la commune afin de préparer l'avenir à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement d'une commune regroupent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment communal, réfection des routes, réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté (déficit N-1)	28 303,18	Solde d'investissement reporté (excédent N-1)	
Remb.emprunts long terme (en capital)	86 600,00	FCTVA	22 000,00
Remboursements cautions	2 000,00	Taxe aménagement	40 000,00
Immobilisations corporelles	154 135,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Immobilisations en cours	197 796,82	Produit de cession des immobilisations	66 500,00
Autres travaux		Subventions reçues	148 435,00
Autres dépenses		Réalisation d'emprunts	0,00
		Cautions reçues	2 000,00
Charges (écritures d'ordre)	3 070,00	Produits (écritures d'ordre)	3 070,00
		Virt de la section de fonct.	175 000,00
		Amortissements des immo	14 900,00
Total général	471 905,00	Total général	471 905,00

c) Les principales dépenses d'investissement prévues de l'année 2022 sont les suivantes :

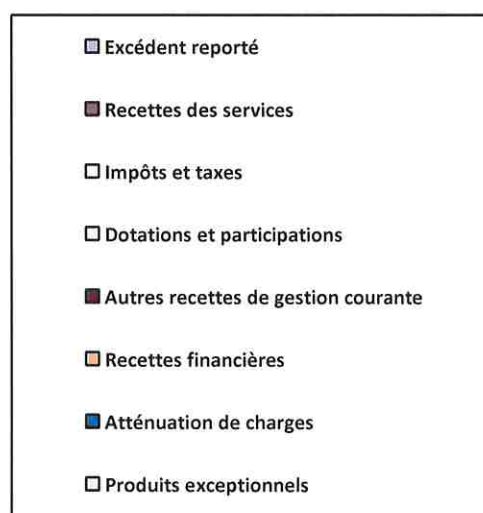
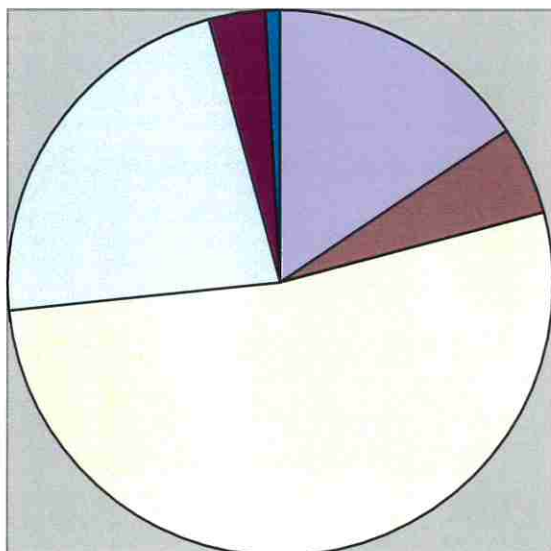
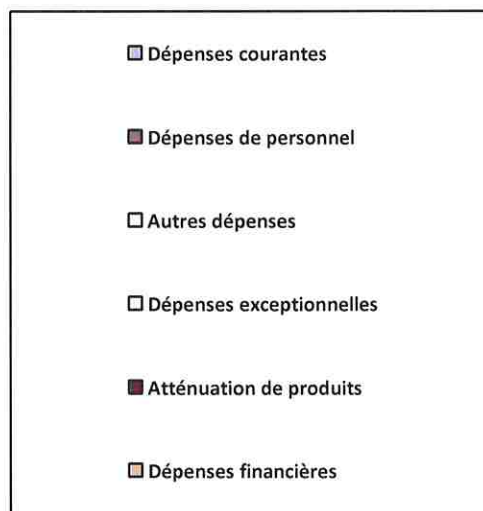
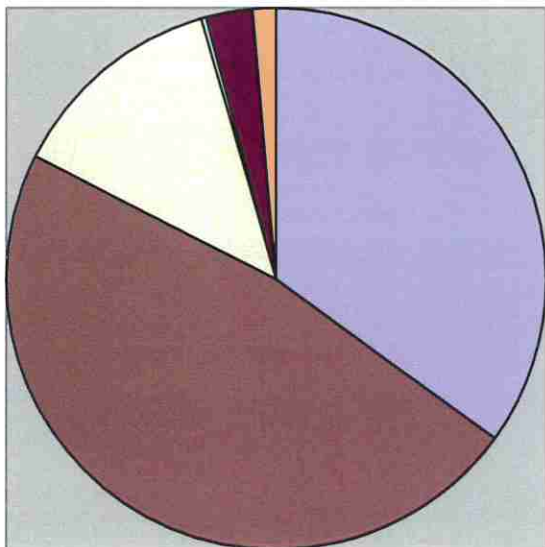
- La réfection de la voirie communale (programmation 2021 et 2022)
- Acquisition de parcelles pour l'élargissement de voies communales
- Acquisition d'un tracteur et d'une remorque
- Matériel informatique
- Extension de la salle polyvalente
- Le début du travail sur l'extension de l'école

d) Les subventions d'investissements attendues :

Les subventions viennent, pour certaines, du Département et pour d'autres de l'Etat (Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux : DETR). Elles sont versées après le paiement des factures soit sous forme d'acomptes soit dans leur intégralité. Les subventions attendues, budgétées en 2022, concernent la pose de poteaux d'incendie, les travaux de voirie, l'informatique, l'achat du tracteur et l'extension de la salle des fêtes.

III. Les données synthétiques du Budget primitif 2021 – Récapitulation

a) Dépenses et recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :



b) Principaux ratios du budget primitif 2022 :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 525 (moyenne nationale : 631)

Produit des impositions directes / population : 316 (moyenne nationale : 331)

Recettes réelles de fonctionnement (sans report de l'excédent n-1) / population : 554

Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) / population : 69 (moyenne nationale : 153)

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement. : 0,46 (moyenne nationale 0,44)

c) Etat de la dette

La dette de la commune est composée de :

- Un emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne épicerie en logements communaux qui se terminera en 2023 et dont le capital restant dû au 31/12/2022 sera de 5 245,48 € (montant emprunté en 2004 : 335 000 €),
- Deux emprunts pour l'extension et la réhabilitation de l'école qui prendront fin, un en 2031 et l'autre en 2035 et dont le total du capital restant dû au 31/12/2022 sera de 667 199,47 €, (montant emprunté en 2015 (et renégocié en 2021) : 850 000 € et en 2016 : 150 000 €),
- Un emprunt pour les travaux d'effacement de l'éclairage public qui se terminera en 2026 et dont le capital restant dû au 31/12/2022 sera de 53 050,07 € (montant emprunté en 2018 : 117 000€),

Soit un encours de la dette au 31/12/2022 de 725 495,02 €.

Le ratio « encours de la dette par habitant » au 31/12/2022 est de 498 (moyenne nationale : 621).